

JOURNAL MUNICIPAL

Édition décembre
2013
numéro 10



Meilleurs
Souhaits
de Noël et
Bonne et
Heureuse
Année!



Hôtel de ville

297, 1re Avenue, Portneuf, Québec G0A 2Y0

www.villedeportneuf.com

Tél.: 418 286-3844 Fax : 418 286-4304

Courriel: info@villedeportneuf.com

TRAVAUX PUBLICS (urgence): 418 808-8084

LOISIRS: 418 286-3844 poste 28

Courriel: loisirs@villedeportneuf.com

CENTRE DES LOISIRS: 418 286-6966

SÉCURITÉ PUBLIQUE: 418 520-7471

EN CAS D'URGENCE: 911

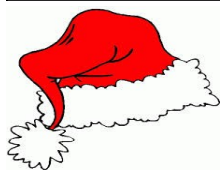
Fermeture du bureau municipal – Période des fêtes

Pour la période des fêtes, le bureau municipal sera fermé du lundi 23 décembre 2013 au vendredi 3 janvier 2014 inclusivement.

À NOTER : La prochaine
parution du journal
municipal est prévue le:

24 janvier 2014

Note: dans ce document, la forme masculine est utilisée uniquement dans le but d'alléger le texte et désigne aussi bien les femmes que les hommes.



Mot du maire

Madame, Monsieur,

*Que la magie de Noël vous apporte joie et gaieté dans vos foyers.
Qu'elle soit le prélude d'une nouvelle année remplie de bonheur, de paix et de sérénité pour vous et ceux qui vous sont proches.*

Les membres du conseil municipal et le personnel se joignent à moi pour vous souhaiter un joyeux temps des fêtes !

Nelson Bédard
Maire



Dates de tombée 2014

Journal municipal

9 janvier 2014
février = relâche
6 mars 2014
10 avril 2014
8 mai 2014
12 juin 2014
juillet = relâche
7 août 2014
4 septembre 2014
9 octobre 2014
6 novembre 2014
4 décembre 2014

Nelson Bédard maire@villedeportneuf.com	Maire 418 286-3844 Poste 23
Diane Godin 418 286-6543	Conseillère, poste #1 Membre du comité culture et embellissement Représentante à la table de concertation des aînés de Portneuf Représentante de la ville à l'O.M.H.
dyaneg@globetrotter.net Karine St-Arnaud 418 913-0568	Conseillère, poste #2 Membre du comité consultatif d'urbanisme Membre du comité culture et embellissement Représentante aux Haltes du Saint-Laurent
karine.starnaud@villedeportneuf.com Chantale Hamelin 418 286-6910	Conseillère, poste #3 Maire suppléante Représentante de la ville à la résidence Portneuvienne Représentante de la ville à la R.R.G.M.R.P.
chantale.hamelin@villedeportneuf.com Joëlle Genois 418 913-0808	Conseillère, poste #4 Membre du comité culture et embellissement Représentante achat local
joelle.genois@villedeportneuf.com Esther Savard 418 286-3434	Conseillère, poste #5 Représentante de la ville auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale nationale et de Chaudières-Appalaches Représentante achat local Représentante pour le DekHockey Représentante pour la Coop Santé Portneuf/Saint-Basile
esther.savard@villedeportneuf.com Annick Leclerc 418 913-0513	Conseillère, poste #6 Responsable des questions familiales et du volet aînés-loisirs Représentante au comité de pilotage plan de développement durable
annick.leclerc@villedeportneuf.com	

Les responsables municipaux (418 286-3844)

DIRECTION GÉNÉRALE	Danielle M. Bédard poste 26
GREFFE	France Marcotte poste 24
SERVICE des TRAVAUX PUBLICS	Denis Dion poste 1
INSPECTION MUNICIPALE	Jean-François Jourdain poste 25
SERVICE des INCENDIES et SÉCURITÉ PUBLIQUE	Éric Savard (tél.: 418 520-7471)
SERVICE des LOISIRS	Anaïs Jardon poste 28

Le journal municipal a pour mission d'offrir à la population de la ville de Portneuf de l'information sur l'administration municipale et sur les services, activités ou ressources d'intérêt public qu'on retrouve localement et régionalement. Il est publié dix fois par année. Pour faire paraître une information à but non lucratif, la date de tombée est le jeudi 9 à 12h00 pour l'édition de janvier. **Le format Word est requis.** Réalisation et mise en page : Nancy Provencher

- Dépôt du bordereau de correspondance
- Adoption des procès-verbaux des 11 et 21 novembre 2013
- Adoption des comptes à payer : 312 072.25\$
- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
- Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
- Dépôt registre code d'éthique
- Calendrier des séances ordinaires 2014
- Avis de motion, règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2014
- Avis de motion, règlement aménagement extérieur
- Adoption règlement d'emprunt travaux 1^{re} Avenue, 2^e Avenue – Phase III
- Adoption règlement RC-05-01
- Acceptation de la soumission, travaux réfection 1^{re} Avenue et 2^e Avenue – Phase III
- Engagement préposés à la patinoire
- Politique de remboursement des activités non desservies
- Formation élus municipaux
- Nomination au Comité consultatif d'urbanisme
- Renouvellement adhésion aide aux employés
- Précision à la résolution 2013-06-151, traitement de surface rang de la Chapelle
- Modification à la résolution 2013-11-262, avance Dekhockey
- Appui CPTAQ, monsieur Simon Parent
- Appui à la motion visant à faciliter la gestion des embarcations sur les lacs et rivières
- Appui au CJSR-LA TVC Portneuvoise
- Appui à la Coopérative de Santé Portneuf /Saint-Basile
- Nomination d'une représentante à Coopération de Santé Portneuf/Saint-Basile
- Fermeture de bureau, période des fêtes
- Vente terrain, madame Roxanne Boisvert
- Signature entente pour le centre de formation avec EducExpert



M. Nelson Bédard, maire de Portneuf

**Prochaine
séance
ordinaire:
lundi, le 13
janvier 2014 à
19h30**

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE PORTNEUF DU : 9 DÉCEMBRE 2013**



AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC

Est donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité de la Ville de Portneuf:

Lors d'une séance du conseil tenue le 9 décembre 2013, le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté le règlement numéro 148, intitulé « Décrétant un emprunt de 7 999 000\$ et une dépense de 7 999 000\$ pour des travaux de réfection des infrastructures de voirie et pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur une partie de la 1^{re} Avenue et de la 2^e Avenue ainsi que les rues transversales, phase III ».

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 148 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

Ce registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 9 janvier 2014, au bureau de la municipalité, situé au 297, 1^{re} Avenue, Portneuf.

Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 148 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 212. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 148 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures le 9 janvier 2014 au bureau de la municipalité, situé au 297, 1^{re} Avenue, Portneuf.

Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité.

Toute personne qui, le 9 décembre 2013, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Personne morale :

- avoir désigné par résolution, par ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 9 décembre 2013 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Portneuf, ce 20 décembre 2013.



France Marcotte
Greffière

AVIS PUBLICS...suite

EST, par les présentes, donné par la soussignée :

Avis de promulgation

QUE lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2013 à 19h30, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté le règlement RC-05-01 : « Relatif à la circulation ».

QU'un avis de motion fut donné le 11 novembre 2013.

Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau municipal, 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, aux heures de bureau.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 20 décembre 2013.



France Marcotte, Greffière

VILLE DE PORTNEUF- Aux contribuables de la susdite Ville

DEMANDE DE DÉROGATION

QUE lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2014, à 19h30, sis au 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, le conseil de la Ville de Portneuf statuera sur une demande de dérogation mineure.

QUE la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage numéro 116 pour l'immeuble matricule 9875 45 7309 pour la zone Rb-102 sur le lot 2 981 548 du cadastre du Québec, sis au 330, rue Notre-Dame.

QUE suite à l'étude du dossier, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la demande.

QUE la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage numéro 116 à l'article 7.2.4.

QUE la demande de dérogation mineure consiste à permettre de régulariser l'implantation du garage existant à 0.40 mètre au lieu de 1.5 mètre de la limite de lot.

QUE ladite dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.

QUE toutes personnes intéressées peuvent se faire entendre par le conseil relativement à cette demande (Référence article 145.6 L.A.U. et le règlement numéro 010 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme).

DONNÉ à Ville de Portneuf, ce 20 décembre 2013.



France Marcotte, Greffière

AVIS PUBLICS...suite et fin

Avis public

Est par la présente donné par la soussignée;

QUE lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2013 à 19h30, le conseil de la Ville de Portneuf a établi le calendrier des séances ordinaires pour l'exercice 2014, comme suit :

DATES	HEURE	ENDROIT
Lundi 13 janvier	19h30	Hôtel de ville, 297, 1 ^{re} Avenue
Lundi 10 février	19h30	Hôtel de ville, 297, 1 ^{re} Avenue
Lundi 10 mars	19h30	Hôtel de ville, 297, 1 ^{re} Avenue
Lundi 14 avril	19h30	Hôtel de ville, 297, 1 ^{re} Avenue
Lundi 12 mai	19h30	Hôtel de ville, 297, 1 ^{re} Avenue
Lundi 9 juin	19h30	Hôtel de ville, 297, 1 ^{re} Avenue
Lundi 14 juillet	19h30	Hôtel de ville, 297, 1 ^{re} Avenue
Lundi 11 août	19h30	Hôtel de ville, 297, 1 ^{re} Avenue
Lundi 8 septembre	19h30	Hôtel de ville, 297, 1 ^{re} Avenue
Mardi 14 octobre	19h30	Hôtel de ville, 297, 1 ^{re} Avenue
Lundi 10 novembre	19h30	Hôtel de ville, 297, 1 ^{re} Avenue
Lundi 8 décembre	19h30	Hôtel de ville, 297, 1 ^{re} Avenue

Donné à Portneuf, ce 20 décembre 2013.

France Marcotte

France Marcotte
Greffière





DISCOURS DU MAIRE
CONCERNANT LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA VILLE DE PORTNEUF

21 novembre 2013

Mesdames, Messieurs,

À la lumière de cette première année du mandat confié par la population et selon les termes de l'article 474 de la Loi sur les Cités et Villes, il est de mon devoir de prononcer le présent discours. Il consiste à dresser un portrait le plus fidèle possible de la situation financière de notre ville. Dans l'esprit de l'exercice financier 2013 qui s'achève, de la préparation du budget 2014 et du programme triennal d'immobilisations. C'est donc avec grand plaisir qu'en collaboration avec les membres du conseil municipal, je m'adresse à vous.

Dans ce contexte, je traiterai des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur externe, du dernier programme d'immobilisations, soit celui pour les années 2013, 2014 et 2015 et des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice 2013. Finalement, je traiterai des orientations générales du budget 2014 et du programme d'immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016.

L'exercice financier 2012

Selon les états financiers vérifiés au 31 décembre 2012, produits par nos vérificateurs comptables Bédard Guilbault, comptables agréés, l'actif consolidé de la ville de Portneuf s'élevait à 30 001 436\$. Le tableau suivant résume le rapport financier pour l'année 2012.

Résumé du rapport financier pour l'exercice financier 2012		
	Réel	Budget
Revenus	4 644 365	4 369 617
Dépenses de fonctionnement	-4 072 101	-3 515 380
Remboursement de la dette ^{Note 1}	- 85 500	-667 296
Activités d'investissement à même dépenses d'opération	- 3 724	-50 990
Affectations	-183 628	-135 951
Déficit/surplus	299 412	0
Note 1 : Le service de la dette comprend 635 500\$ remboursement - 550 000\$ financement résidence portneuvienne.		

L'exercice financier 2012

L'année 2012 s'est terminée avec un surplus de 299 412\$. Outre les dépenses courantes imputables au bon fonctionnement de la ville, telle la masse salariale, le service de la dette, les coûts relatifs au fonctionnement des bâtiments municipaux, l'enlèvement de la neige, la gestion générale, l'entretien de notre réseau de voirie et les activités de loisirs au profit de la population, je vous présenterai de façon schématisée, les principales activités qui ont marqué l'année 2013.

De par la faible disponibilité en eau potable, la Ville a poursuivi un dossier prioritaire soit celui de la **recherche en eau potable** et cela, dans le but de cibler de nouvelles sources d'approvisionnement pour éventuellement installer un nouveau puits d'alimentation. À ce jour, le coût total des travaux de recherche en eau potable se chiffre à 485 150\$ taxes incluses et ceux-ci n'ont pas été concluants. Si la qualité de l'eau trouvée était acceptable, la quantité n'y était pas et si la quantité y était, la qualité n'était pas au rendez-vous. Le nouveau conseil se penchera sur une nouvelle stratégie avec des alternatives aux recherches que nous avons effectuées jusqu'à maintenant.

Le dossier connu sous le nom de «**Quai de Portneuf**» a connu des développements en 2013. Transport Canada a mandaté une firme afin de compléter une évaluation environnementale de la tête et de l'approche du quai. Cette étude est une étape préalable obligatoire au processus de cession des installations portuaires. Des rencontres de concertation ont eu lieu avec des représentants des groupes socio-économiques de la région afin de regarder la possibilité d'une prise en charge régionale du quai de Portneuf. Une étude d'opportunité de développement récréotouristique a été commandée par la ville afin de valider des options réalistes de prise en charge par la communauté de cette installation portuaire. Le programme de cession des ports de Transport Canada prend fin le 31 mars 2014 et nous n'avons aucune information à ce jour nous indiquant si ce programme sera reconduit. La Ville désire poursuivre le processus afin d'être en première ligne advenant une prolongation du programme.

Le dossier de la «**Voie de contournement**» a beaucoup avancé en 2013. Le but de ce dossier est de rediriger les camions en provenance de la carrière exploitée par *Construction et Pavage Portneuf* afin qu'ils contournent le noyau villageois du secteur nord plutôt que d'emprunter l'Avenue Saint-Louis. Suite au refus par le ministère des affaires municipales du règlement d'emprunt qu'avait adopté la ville, nous avons dû revoir notre stratégie. La Ville a adopté en avril dernier un règlement sur les travaux municipaux. Le but principal de ce règlement était de déterminer les responsabilités et le partage des coûts entre les promoteurs de nouveaux développements et la ville. Nous avons inclus dans cette entente le même type de modalités pour la construction d'une voie de contournement. La Ville a conclu en 2013, la majorité des ententes avec les propriétaires concernant l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de la voie de contournement. La Ville a également reçu en juillet un important accord de principe des chemins de fer Québec-Gatineau afin de pouvoir construire une nouvelle traverse de voie ferrée en échange de la fermeture d'une traverse existante.

L'administration municipale et les exploitants de la carrière travaillent depuis plusieurs mois à négocier un protocole d'entente visant la construction de la voie de contournement en utilisant les redevances du fond de carrière et sablière pour financer ce chemin. Cette entente prévoit également que le coût de ce chemin soit nul pour les citoyens. J'ai personnellement participé à environ une vingtaine de rencontres de travail sur ce dossier dans la dernière année. Les négociations achoppent présentement sur le montant de redevance que la Ville est prête à verser à l'exploitant de la carrière pour la réalisation des travaux. Nous poursuivrons intensivement nos discussions avec l'entreprise afin d'en venir à une entente gagnant-gagnant et enfin permettre un dénouement positif à ce dossier.

La Ville a poursuivi en 2013, son implication financière dans le **local de jeunes** situé au Carrefour municipal. C'est en collaboration avec « concert'action », la table action prévention jeunesse (TAPJ), le centre local de développement (CLD), le fonds régional d'investissement jeunesse de la conférence régionale des élus et le comité jeunesse de Portneuf que ce projet pilote a vu le jour. L'objectif était de fournir aux adolescents un lieu de rencontre animé et bien à eux, le tout sous la supervision d'intervenants significatifs. Nous en sommes à la troisième année de ce projet pilote et le conseil aura à évaluer lors de l'étude du budget son implication pour les années subséquentes.

La Ville a poursuivi en 2013, la **campagne d'achat local** en collaboration avec la Chambre de commerce de l'est de Portneuf. Cette campagne a pour but de sensibiliser la population à l'importance d'encourager nos commerces locaux. Plus de cent (100) commerces et industries de petites et grandes tailles ont pignon sur rue à Portneuf et environ le tiers des citoyens de la ville occupent un emploi dans une de ces entreprises. Une campagne a eu lieu cette année et un bottin des entreprises fut également produit et distribué dans tous les foyers de la ville.

La Ville a adopté en novembre 2012, une **politique familiale** qui inclut un volet « municipalité amie des aînés ». Le but de cette politique est d'offrir un milieu de vie favorable à l'épanouissement des familles et aux personnes de toutes les tranches d'âges via un plan d'action. Ce plan comprend dix (10) sphères ayant chacune des actions mesurables. Un comité formé d'élus, de la direction des loisirs et de citoyens en assurera le suivi.

La Ville possède une portion de 3 658 hectares détachée de son territoire entre Saint-Léonard et Rivière-à-Pierre mieux connu sous le nom de la Seigneurie de Perthuis. C'est dans cet immense territoire forestier que je vous annonce un tout nouveau projet de développement de terrains de villégiature. C'est sous le nom des **Bourgs de la Seigneurie de Perthuis** qu'est maintenant connu ce développement dont cinquante-sept (57) terrains sont situés sur le territoire de la ville de Portneuf. La Ville a adopté un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble en vue de baliser le développement de ce vaste territoire forestier. Une telle planification vise la réalisation d'un développement cohérent, harmonieux et durable selon une vision globale du territoire à développer.

La Ville a débuté en 2013 le processus de mise aux normes des **installations sanitaires des résidences non-desservies par le réseau d'égout** afin de respecter l'obligation de se conformer au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées. Une rencontre d'information générale a été tenue en janvier et un salon avec les intervenants en installation septiques a eu lieu en septembre. La municipalité a mis sur pied un programme d'aide en collaboration avec les deux institutions financières de son territoire afin de soutenir les propriétaires dans ces mises aux normes souvent coûteuses.

Notre service incendie a réalisé trente (30) interventions à ce jour. En plus de répondre aux situations d'urgence, notre service est actif en prévention notamment auprès des écoles, des aînés en plus, des visites à domicile offertes. Nos pompiers reçoivent régulièrement des formations afin d'être conformes aux normes et être prêts à faire face aux différentes situations d'urgence. Des visites de prévention pour les bâtiments à risque élevé et très élevé ont débutées en 2013 afin de nous conformer à l'une des actions du schéma de couverture de risque en incendie. La Ville a conclu en 2013 une entente avec la MRC de Portneuf pour la formation des pompiers. Des pompiers de toute la région reçoivent des formations pratiques et théoriques dans nos locaux. La direction incendie assure le fonctionnement, le développement et l'autofinancement des activités du centre. J'ai le plaisir également de vous annoncer que la Ville sera l'hôte du festival des pompiers en 2014.

La Ville a entrepris en 2012 une démarche menant à l'élaboration d'une **politique de développement durable** en collaboration avec la municipalité de Deschambault-Grondines. Les deux municipalités ont fait appel à la firme *Techno-centre*, une entreprise spécialisée dans l'intervention auprès de municipalités qui souhaitent prendre le virage du développement durable afin de les accompagner dans cette démarche. Un comité de développement durable composé d'élus, de citoyens et de représentants des groupes socio-économiques des deux municipalités a été formé afin d'élaborer la politique. Un processus de consultation a eu lieu et un forum citoyen a été tenu en avril dernier afin de tracer les grandes lignes des orientations à prendre. C'est avec fierté que la Ville a adopté en octobre son premier plan stratégique de développement durable. Ce plan comporte neuf (9) enjeux stratégiques divisés en pistes d'action. Des projets en développement durable qui cadreront avec cette nouvelle politique pourraient se rendre éligibles au soutien financier du fonds sur les collectivités durables créées par la multinationale Alcoa.

Un promoteur de Donnacona développe actuellement des terrains connus sous le nom des **développements portneuviens** situés au secteur nord de la municipalité. La Ville a émis sept (7) permis de construction unifamiliale plus 1 permis pour un duplex dans ce développement qui compte trente-six (36) terrains, plus sept (7) permis de résidences unifamiliales dans d'autres secteurs de la ville.

La Ville a signé un protocole d'entente d'une durée de trois (3) ans avec les représentants de dekhockey Portneuf. Cette entente prévoit que les gens de dekhockey pourront se servir de notre patinoire du secteur sud pour y tenir leurs activités. Essentiellement, la contribution de la Ville fut le prêt de ses infrastructures. Ce prêt d'infrastructure équivaut à une contribution de 100 000\$ pour ce projet qui a été rendu possible grâce à la contribution de plusieurs commanditaires et bénévoles.

J'aimerais remercier les **membres du conseil et les membres du comité de direction de la ville** qui m'assistent, me supportent et me conseillent dans cette tâche importante qu'est d'administrer la ville de Portneuf.

Je m'en voudrais de passer sous silence le travail de nos **employés municipaux**. Nous avons la chance d'avoir une équipe d'employés compétents et dévoués.

Je désire remercier les **membres des comités de la ville**. Les conseils de ces gens sont bien utiles aux élus afin de les guider dans leurs décisions.

Je voudrais souligner le dévouement des membres des **organismes communautaires**. Sans le bénévolat de ces personnes, notre Ville serait moins dynamique. Par votre implication, vous aidez la communauté à grandir.

Les résultats partiels pour l'année 2013

Tenant compte que l'année 2013 n'est pas complétée, je vous ferai part à l'aide du tableau suivant, des résultats partiels des revenus et dépenses de fonctionnement et d'investissement, des remboursements de la dette et des affectations au 31 octobre. Le tableau suivant montre l'état de la situation et permet, à ce jour, de confirmer que si aucun imprévu ne vient affecter le cours des opérations normales, l'extrapolation des données, pour les mois de novembre et décembre, reflètera la réalité pour l'année 2013.

Pour l'année en cours 2013	31-10-2013	Budget
Revenus de fonctionnement	4 157 509	4 556 131
Dépenses de fonctionnement	-2 969 432	-3 636 403
Remboursement de la dette	-555 353	- 694 461
Affectations	-57 808	-225 267
Solde	574 916	0
Revenus d'investissement	445 412	555 000
Dépenses d'investissement	- 805 207	-1 421 348
Affectations	361 932	866 348
Solde	2 137	0

L'évolution de la dette à long terme

Le tableau qui suit illustre l'évolution de la situation concernant la dette à long terme, au 31 décembre 2013.

Dette à long terme Ville de Portneuf	secteur sud	Secteur nord	ensemble	Total
Au 1er janvier 2013	2 975 340	1 429 039	3 841 780	8 246 159
Financement en cours d'année			290 000	290 000
Remboursement	284 340	259 550	290 360	834 250
Solde anticipé au 31-12-2013	2 691 000	1 169 489	3 841 420	7 701 909

Les dépenses excédant 25 000\$

Tel que le prévoit la Loi :

Les contrats ayant engagé une dépense de plus de 25 000\$ taxes incluses sont :

- Gagnon Rochette & Associés Inc. 63 942.34\$ pour la couverture d'assurances de la ville;
- MRC de Portneuf 183 751.21\$ pour notre quote-part, transport adapté, TPI;
- Ministre des finances 211 251.00\$ pour les services de la Sûreté du Québec;
- Régie régionale de gestion des matières résiduelles 265 590.22\$ représentant la somme de la quote-part de la ville de Portneuf incluant 30 991.36\$ représentant la somme pour les Serres du Saint-Laurent;
- Mission HGE 98 729.55\$ forage pour recherche en eau financé par la taxe d'accise;
- Ministre des finances S.Q.A.E 118 433.74\$ paiement capital et intérêts sur règlement d'emprunt assainissement des eaux;
- Camion Freightliner Québec Inc. achat d'un camion 10 roues + équipement à neige 282 912.22\$ financé par un règlement d'emprunt;
- Construction & Pavage Portneuf dernier versement phase II 1^{re} et 2^e Avenue 116 635.99\$ financé par un règlement d'emprunt et subvention;
- Entreprises Bourget Inc. traitement de surface Rang de la Chapelle 106 552.40\$ financé par le fonds carrières et sablières.

Les contrats ayant engagé une dépense de plus de 2 000\$ avec un total de plus de 25 000\$ taxes incluses, en date du 31 octobre 2013 :

- Agence du revenu Canada 66 725.74\$ remise pour impôt sur le revenu;
- BPR-Infrastructures Inc. 83 494.65\$ plusieurs dossiers TECQ, PIQM-conduites, Stratégie d'eau potable, Plan directeur égouts;
- Groupe Qualitas Inc. 31 471.58\$ voie de contournement, projet PIQM conduites;
- Ministère du Revenu 229 039.82\$ remise pour impôt sur le revenu et contribution CSST;
- Financière Banque Nationale du Canada 53 406.96\$ paiement capital et intérêts sur règlements d'emprunt;
- Hydro-Québec 54 341.97\$ électricité des bâtiments municipaux;
- Coop Univert (La) 26 770.18\$ essence, huile à chauffage;
- Mission HGE hydrogéologue 54 809.21\$ recherche en eau;
- Construction & Pavage Portneuf 85 541.37\$ gravier, asphalte; gravier chemin d'accès recherche en eau;
- Pavage R & R Inc. 42 384.63\$ différents travaux de pavage;
- Tremblay, Bois, Mignault, Lemay 30 522,98\$ voie de contournement et réclamation taxes.

Le traitement des élus municipaux :

Ci-après, la rémunération annuelle des élus, telle que versée par la ville pour l'année en cours. Le tiers de cette rémunération est une allocation de dépenses :

1-	maire :	17 167\$
2-	conseillers (ères) :	5 722\$

-La rémunération totale pour l'année 2013 est de 51 383\$.

-La rémunération des élus est indexée de 2% annuellement.

Programme de dépenses en immobilisation

Ce programme a pour but d'indiquer les besoins de la Ville en matière de subventions. Voici les informations déposées lors de l'adoption du budget 2013, en décembre 2012.

PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT								
Administration générale	2013	2014	2015	Total	Financement revenus	Financement emprunt	Financement subvention	Notes
Informatique + ameublement	11 000	3 000	3 000	17 000	17 000			
Edifices municipaux	185 310	338 500		523 810	46 750	477 060		
Sécurité publique								
Équipement - service incendie	15 000	20 000	20 000	55 000	55 000			
Voirie municipale								
Amélioration des rues et routes	420 038	100 000	100 000	620 038		620 038		
Signalisation	11 000	11 000	11 000	33 000	33 000			changement lumières de rues
Travaux différents segments		560 000		560 000		190 400	369 600	PIQM (conduite)
Voie de contournement	200 000	3 000 000		3 200 000	200 000	3 000 000		Fonds réservé carrière sablière
Hygiène du milieu								
Aqueduc								
Travaux différents segments		1 120 000		1 120 000		380 800	739 200	PIQM (conduite)
Recherche en eau	160 000			160 000			160 000	Taxes d'accises
Egout								
Travaux différents segments	395 000	1 120 000		1 515 000			395 000	Taxes d'accises
Travaux différents segments						380 800	739 200	PIQM (conduite)
Loisirs & culture								
Équipement loisirs	13 000	5 000	5 000	23 000	23 000			
Parc récréonautique	11 000	5 500	5 500	22 000	22 000			
Total dépenses d'investissement	1 421 348	6 283 000	144 500	7 848 848	396 750	5 049 098	2 403 000	
Note générale : Les investissements indiqués dans les années 2013, 2014 et 2015 ne sont pas des engagements mais plutôt des projets.								

Les orientations pour l'année 2014

La Ville a présenté et obtenu une aide financière au ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire dans le cadre du programme d'infrastructure Québec-municipalités dans le but de procéder au renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts, principalement à l'ouest de la rue Provencher. D'autres tronçons sont également prévus à l'ouest du Chemin neuf. L'estimation préliminaire de ces travaux est de 6 385 000\$ et l'aide financière accordée d'environ 3 millions proviendrait de subventions des paliers de gouvernement supérieur. Ces travaux permettraient à la Ville de compléter une grande partie des interventions majeures identifiées dans notre plan d'intervention en voirie. Nous avons toutefois appris récemment que des tronçons prévus dans le cadre de ces travaux pourraient faire l'objet de décontamination, ce qui aurait comme effet de faire monter substantiellement les coûts finaux. Le conseil aura à se pencher sur les suites de ce dossier.

La Ville désire mettre en œuvre une stratégie afin d'accroître la **sécurité sur les voies publiques**. Cette stratégie comprendra diverses mesures de sensibilisation, de prévention et de coercition.

La Ville poursuivra la mise en œuvre de ses politiques familiales et de développement durable. Le conseil sera régulièrement informé sur le suivi des actions.

La Ville a peu développé son volet culturel au fil des ans et peu fait le suivi de notre accréditation des Fleurons du Québec dans le volet embellissement. Nous allons mandater trois membres du conseil qui auront comme mandat de revaloriser ces deux dossiers.

En terminant, Je ferai un rapport trimestriel sur l'avancement des principaux dossiers de la Ville via le journal local afin de faire connaître davantage les travaux de vos élus.

Le budget 2014

La préparation des prévisions budgétaires 2014 est en pleine effervescence. Les membres du Conseil municipal, secondés par le personnel de l'administration municipale, s'affairent à préparer le budget d'opérations pour l'année 2014 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016. À la lumière des ateliers d'étude, des recommandations formulées, de la priorisation des dossiers et des discussions du Conseil municipal pour une saine gestion de notre Ville, nous tiendrons une séance spéciale le 19 décembre 2013, pour l'adoption de ce budget.



Nelson Bédard

Maire

INFORMATIONS:

RAPPEL : HABITATION À LOYER MODIQUE (HLM)

Nous avons deux immeubles de 20 logements à loyers modiques : un situé au 700, Notre-Dame et l'autre au 208, 2^e Avenue, Portneuf.

Vous avez 60 ans et plus, vous résidez ou avez résidé à Portneuf depuis ou pendant deux ans, vous êtes éligibles pour un logement. Le coût du logement représente 25% de votre revenu mensuel de l'année antérieure, plus des frais d'électricité de ± \$35.00 plus des frais de stationnement de \$10.00 par mois si vous avez une auto.

Pour vous inscrire sur la liste d'attente, demandez un formulaire au bureau de l'Office municipal d'habitation de Portneuf au: 297, 1^{re} Avenue, Portneuf.

Pour information communiquez avec :

Danielle M. Bédard 418 286-3844 poste 26 ou au 418 286-3868
Michel Thibault 418 286-3829





RAPPEL : RENCONTRE CANINE À L'HÔTEL DE VILLE : (297, 1^{RE} AVENUE, PORTNEUF)

Une nouveauté pour les propriétaires et amoureux des chiens. Une rencontre mensuelle débutant en janvier 2014 dont tous les profits seront remis au **Refuge de l'Arche de Kathleen**. Sur place, café, comptoir de l'Arche de Kathleen, conférencier ou intervenant. Cette rencontre est offerte gratuitement aux propriétaires de chiens de Portneuf qui ont une preuve d'enregistrement de leur animal (médaille) à la Ville de Portneuf. Pour les gens (famille) de l'extérieur avec/ou sans chien le prix d'entrée sera de \$5.00 (idem pour les gens de Portneuf sans chien).

Les dates retenues pour ces rencontres sont: 19 janvier, 16 février, 16 mars et 13 avril 2014 de 13h30 à 16h00.

Venez échanger et passer un bon moment entre passionnés de chiens. Nous demandons aux participants de garder leur animal en laisse durant la rencontre pour la sécurité de tous. Au plaisir de vous y rencontrer.

1^{re} conférence : Mme Anne Bastide de la cie canine, sujet:

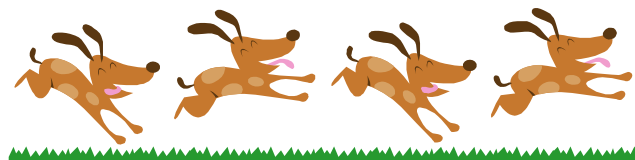
la nutrition animale et produits naturels

Svp, apporter votre sac « refermable » pour échantillons.

Horaire : 13h30 arrivée

14h00 : conférence (45 minutes)

Échange libre - Fin : 16h00



L'Association de soccer les Riverains, regroupant les villes de Cap-Santé, Donnacona & Portneuf, tiendra son assemblée générale annuelle le 21 janvier 2014 à la Maison des Générations à Cap-Santé située au 12, rue Déry, Cap-Santé. Vous êtes tous conviés dès 18h30 pour la présentation de nos rapports d'activités et financiers. S'ensuivra une période de questions.

Information au 418 286-3844 #28.



BIBLIOTHÈQUE La Découverte, secteur nord, Carrefour municipal, 500, Notre-Dame, Portneuf

HORAIRE DES FÊTES: La bibliothèque sera fermée du 20 décembre 2013 au 7 janvier 2014.

SOUHAITS DES FÊTES: Joyeux Noël et Bonne Année à tous nos abonnés!

BIBLIOTHÈQUE Le Signet, secteur sud, école La Riveraine, 105, rue des Écoliers, Portneuf

La bibliothèque sera fermée pour la période des fêtes le 25 décembre 2013 et le 1er janvier 2014. Nous reviendrons à l'horaire habituel le 8 janvier 2014. Nous vous souhaitons de très joyeuses fêtes auprès de ceux que vous aimez.

Bonne et heureuse année!

Les bénévoles de la bibliothèque le Signet

Nouveautés décembre 2013 (Bibliothèque Le Signet)

Titre / Auteur

Ce qui se passe au congrès reste au congrès! / Amélie Dubois
 Traces / Anna Raymonde Gazaille
 Lenteur, mode d'emploi / Carl Honoré
 Sœur Angèle /Concetta Voltolina
 Nobody / Dan Wells
 Destin de Maggie (Le) - tome 3 / Daniel Lessard
 Une grande fille / Danielle Steel
 Tremblement de mère / Diane Lavoie
 Bons baisers de Barcelone / Elizabeth Adler
 Luxure et rédemption / Erin McCarthy
 Plaisir et déchéance / Erin McCarthy
 Ma mère est un flamant rose / Francine Ruel
 Belle affaire (La) / François de Falkenstein
 Empereur, c'est moi (L'), une enfance en autisme / Hugo Horiot
 Québec Western, ville après ville / Jacques Blondin
 Les cahiers noirs de l'aliéniste - tome 3 - Et à l'heure de votre mort / Jacques Côté
 Réveillez-moi! Une enfance chez les témoins de Jéhovah / Jean-Sébastien Lozeau
 Theodore Boone - la menace / John Grisham
 Une vérité si délicate / John Le Carré
 Perdre le nord / Kathy Reichs
 Preuves d'amour / Lisa Gardner
 Saline (La) - tome 3 – Impératifs / Louise Lacoursière
 Héritiers du fleuve (Les) - tome 2 - 1898-1914 / Louise Tremblay-d'Essiambre
 Moi, Malala / Malala Yousafzai
 Coiffeuse de Dieu (La) / Marc Fisher
 Mauvaise foi / Marie Laberge
 Cachot de Hauteville (Le) / Marie-Bernadette Dupuy
 Ange du lac (L') - tome 6 / Marie-Bernadette Dupuy



Chroniques d'une p'tite ville - tome 1 - 1946 L'arrivée en Ville / Mario Hade
 Chroniques d'une p'tite ville - tome 1 - 1951 Les noces de Monique / Mario Hade

Voleuse de livres (La) / Markus Zusak

Ah, shit, j'ai pogné le cancer / Maude Schiltz
 Mensonges sur le plateau Mont-Royal - tome 1 - Un mariage de raison / Michel David
 Gardiens de la lumière (Les) - tome 1 - Maîtres chez soi / Michel Langlois
 Grange d'en haut (La) - tome 1 - Faut marier Hélène / Micheline Dalpé
 Nelson Mandela, une vie en mots et en images / Nelson Mandela

Sombre mardi / Nicci French

Plus beau des chemins (Le) / Nicholas Sparks

Once upon a time, renaissance / Odette Beane

Où vont les guêpes quand il fait froid? / Pascale Wilhelmy
 Malphas - tome 3 - Ce qui se passe dans la cave reste dans la cave / Patrick Senécal
 Voyageurs de passage - tome 1 - Tôt ou tard / Pierrette Beauchamp

Voyageurs de passage - tome 2 - Pour le temps qu'il nous Reste / Pierrette Beauchamp
 Intuitions tomes 1, 2 et 3 / Rachel Ward
 Amour en 3 dimensions (L') / Raymond Viger
 Appel du coucou (L') / Robert Galbraith
 Souvenirs de banlieue – tome 6 – Les jumeaux / Rosette Laberge

Bordeaux, l'histoire d'une prison / Sébastien Bossé

Fanette - tome 6 - Du côté des dames / Suzanne Aubry

Filles du roi au XVII siècle (Les) / Yves Landry



Le temps des fêtes arrive à grands pas et vous désirez offrir un cadeau original et unique. Offrez le livre « **Au dit-lieu de Portneuf** » aux gens de votre entourage. Ce livre relate l'histoire de Portneuf et inclut de nombreuses photos en noir et blanc et en couleur. Vous pouvez vous en procurer des copies, au coût de \$50.00 chacune, au bureau de l'hôtel de ville et/ou chez M. Pierre Gignac (demers.gignac@globetrotter.net, 418 286-0024).



Le Relais pour la vie de Portneuf-14 juin 2014

Le 14 juin au Parc Donnacona aura lieu la 5^e édition du Relais pour la vie de la région de Portneuf, organisée par la Société canadienne du cancer. Une célébration de la vie et un hommage aux êtres chers touchés par le cancer. Vivez douze heures de plaisir et de solidarité en formant votre équipe de 10 personnes qui amasseront des fonds pour vaincre le cancer. Plusieurs moments forts tout au long de ce Relais : tour des survivants et participants se relayant autour d'une piste, cérémonie des luminaires, animation et partage vous y attendent.

C'est le temps d'en parler à vos amis, à votre famille, à vos collègues de travail, formez vos équipes. Pour vous guider dans la formation de vos équipes ou tous autres renseignements participez à la rencontre d'information : Le 11 février 2014 au bureau de la ville de Donnacona, à 19h00. Pour en savoir plus sur le Relais pour la vie communiquez avec :

Lucie Côté : 418 284-4044, lucie101@hotmail.ca

La résidence portneuvienne

Il nous fait plaisir de vous présenter les membres du conseil d'administration pour l'année 2013-2014 : Gilles Émond, président; Lise Savard Lemay, vice-présidente; Roger Proulx, secrétaire-trésorier; Irène Gignac, Edouardine Côté Bouchard, Joachim Perron, Jacques Paquin et Conrad Garneau, administrateurs; Chantale Hamelin, représentante de la ville; Joëlle Genois, représentante substitut de la ville.

Lors de notre journée "porte ouverte" du 23 novembre dernier, de nombreuses personnes ont répondu à notre invitation et ont grandement apprécié cette activité. Elles ont pu visiter un logement qui est disponible et faire le tour de nos installations. Le café et un goûter, préparés sur place, ont été offerts à tous nos visiteurs.

Deux logements 3 ½ pièces sont présentement disponibles du côté nord au 3^e étage. L'âge d'admissibilité à la Résidence est de 65 ans (avec légère perte d'autonomie) ou 70 ans (avec ou sans perte d'autonomie). Pour toute information ou pour une visite, veuillez communiquer avec monsieur Pierre Morissette au 418-286-4000.



Gilles Émond, Président

Conseil d'administration de La Résidence Portneuvienne



Toute l'équipe de la Coopérative de Santé Portneuf-Saint-Basile, tient à vous remercier de la confiance témoignée.

Un très Joyeux Noël et nos meilleurs vœux pour la Nouvelle Année: Santé, Paix et Prospérité!

Les services de la coopérative sont accessibles à toute la population : Chiropratique –

Diététique-Nutrition – Massothérapie – Podiatrie – Psychologie - Prélèvements

655, Avenue de l'Église, Portneuf- 418 913-0524-www.coopsantepsb.com -info@coopsante.com

Service incendie

Ministère de
la Sécurité publique

Québec 

Ne laissez pas le feu gâcher votre temps des Fêtes!

(Portneuf), le 20 décembre 2013. — Les risques d'incendie demeurent présents, surtout durant la période des fêtes. Les pompiers de votre service de sécurité incendie, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, vous rappellent les conseils de prudence suivants.

L'avertisseur de fumée

Vérifiez le bon fonctionnement de votre avertisseur de fumée, électrique ou à pile.
Remplacez la pile si elle est faible ou morte.
Remplacez votre avertisseur s'il est défectueux ou installé depuis plus de 10 ans.
N'enlevez jamais la pile de votre avertisseur pour faire fonctionner un jouet ou autre objet à pile.

Le sapin de Noël naturel

Choisissez un arbre dont les aiguilles sont vertes et ne se détachent pas facilement.
Installez-le à une distance d'au moins un mètre de toute source de chaleur, comme une plinthe électrique ou un foyer.
Gardez toujours le pied du sapin humide en ajoutant de l'eau tous les jours.
Éteignez toujours les lumières du sapin lorsque vous quittez votre domicile ou lorsque vous allez au lit.

Les lumières décoratives

Utilisez des lumières décoratives homologuées CSA ou ULC.
Pour vos décorations extérieures, installez des lumières conçues pour l'extérieur.
Utilisez des guirlandes de lumières en bonne condition, non fendillées et non séchées.
Fixez les guirlandes lumineuses à l'aide de ruban isolant et non pas avec des clous ou des punaises.

Les chandelles

Allumez et placez vos chandelles loin des rideaux ou de tout autre objet inflammable.
Ne laissez jamais vos chandelles allumées sans surveillance.
Assurez-vous que vos chandeliers sont résistants au feu et que leur base est stable.
Rangez les allumettes et les briquets dans un endroit hors de la portée des enfants.

Pour plus d'information sur les mesures à prendre pour se protéger contre les incendies, communiquez avec votre service municipal de sécurité incendie ou visitez le site securitepublique.gouv.qc.ca à la section *Sécurité incendie*.

Votre service de sécurité incendie et le ministère de la Sécurité publique vous souhaitent un joyeux temps des Fêtes.



Travaux publics

Stationnement dans les rues

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23h00 et 7h00, du 15 novembre au 1er avril inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

Toute personne qui commet une infraction est passible, en plus des frais, d'une amende de 30.00\$. Il est important de ne pas stationner dans les rues durant les jours de tempête ou d'accumulation importante de neige, afin que le service de déneigement puisse effectuer son travail sans problème.

Consulter le règlement RMU-04 «**Stationnement**» au: www.villedoportneuf.com.

Déneigement

Comme l'année passée, notre Ville, appuyée par son équipe des travaux publics, est prête à passer à l'action pour fournir le meilleur service de déneigement possible. Nous sommes conscients que le service de déneigement influe directement sur la qualité de vie de la population et une fois de plus, nous nous efforcerons d'être à la hauteur de vos attentes face aux rigueurs de notre climat, aux températures et aux conditions changeantes, en peu de temps.

Soucieux de la protection de vos biens durant les périodes de déneigement, aux abords de la voie publique, nous requérons votre collaboration afin de bien les protéger et éviter le plus de désagréments possible.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de se débarrasser de la neige des propriétés privées et publiques dans les rues ou sur les trottoirs. De plus, les boîtes aux lettres doivent être installées à l'extérieur de l'emprise de la route et protégées adéquatement. L'installation doit être conforme aux normes de Postes Canada.

Les arbres, arbustes, clôtures ou autres doivent être protégés et situés à l'intérieur de la limite de la propriété des résidents. La Ville ne pourra être tenue responsable des bris survenus accidentellement lors des opérations de déneigement ou d'entretien.

Merci de votre collaboration!



SERVICE DES LOISIRS

HORAIRE DES FÊTES CENTRE DE LOISIRS ET GYMNASSE

Centre de loisirs (OTJ) : du 20 décembre 2013 au 6 janvier 2014

PM	SOIR
13h00 à 16h30	18h00 à 22h00

Le 7 janvier, l'OTJ est ouverte l'après-midi et c'est le retour à l'horaire régulier en soirée. Lorsque les sentiers de ski de fond sont ouverts, le centre de loisirs est ouvert dès 9h00 le samedi et le dimanche en plus des heures régulières.

LE CENTRE DE LOISIRS ET LE GYMNASSE SONT FERMÉS: Le 24 décembre en soirée, le 25 décembre toute la journée, le 31 décembre en soirée et le 1^{er} janvier toute la journée.

Bon temps des fêtes à tous !

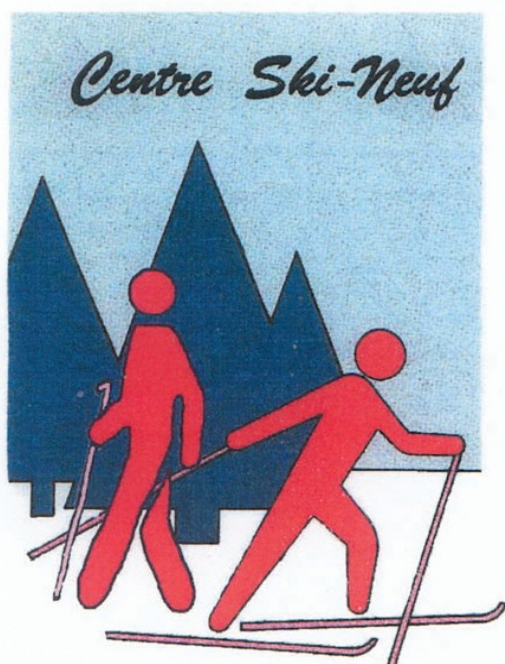
Horaire centre de loisirs du 7 janvier au 13 avril 2014

	PM	Soir
Dimanche	13h00 à 16h30	18h00 à 21h00
Lundi au jeudi	fermé	18h00 à 21h00
Vendredi	fermé	18h00 à 22h00
Samedi	13h00 à 16h30	18h00 à 22h00



En plus des heures régulières, l'OTJ ouvre ses portes de 9h00 à 13h00 le samedi et le dimanche pendant la saison de ski.

SEMAINE DE RELÂCHE DU 3 AU 7 MARS 2014 : toute la semaine, l'OTJ sera ouverte de 13h00 à 16h30 et de 18h00 à 22h00.



La Ville de Portneuf vous invite à redécouvrir GRATUITEMENT le Centre Ski-Neuf

- 30km de pistes de ski de randonnée de niveau facile et intermédiaire;
- 9km de sentiers pédestres;
- 5km de sentiers de raquette;
- Pistes ouvertes et entretenues de 10h00 à 16h00 sur semaine;
- Poste d'accueil ouvert les fins de semaine de 9h00 à 16h30.

Informations :
418 286-6966 ou 418-3844 poste 28

451, Boul. Gauthier, Portneuf GOA 2Y0

LA FÊTE DE L'HIVER: SAMEDI 8 FÉVRIER 2014

C'EST LE MOMENT DE S'INSCRIRE AU BASEBALL SUR GLACE.

Communiquez avec Anaïs Jardon au:
418 286-3844 #28
ou par courriel au: loisirs@villedeportneuf.com.

La collecte du bac brun se poursuit cet hiver ! Continuez d'y participer.



SAVIEZ-VOUS QUE ?

Plus de 4000 tonnes de matières organiques ont été recueillies depuis le début de la collecte du bac brun en mai dernier, soit l'équivalent du contenu de 630 camions de collecte. Toutes ces matières sont valorisées et transformées en compost.

ET ÇA CONTINUE...

La collecte du bac brun s'effectue une fois par mois cet hiver. Consultez votre calendrier des collectes sur laregieverte.ca

Quelques trucs pour le bac brun en hiver

L'hiver, avec le gel, les matières compostables ont tendance à coller aux parois du bac brun. Si bien qu'il est parfois impossible d'en vider le contenu.

Voici quelques trucs pour éviter cet inconvénient :

- Déposez un morceau de carton, un journal ou des copeaux de bois au fond du bac. Vous pouvez également ajouter des cartons sur les parois;
- Évitez de déposer des liquides dans votre bac brun;
- Vous pouvez utiliser un grand sac en papier pour résidus de jardin à l'intérieur du bac, ainsi que des petits sacs en papier pour réduire le contact entre les matières humides et les parois du bac.

IMPORTANT : Avant de déposer des cendres dans votre bac brun, assurez-vous qu'elles soient complètement refroidies pour éviter qu'elles ne causent un incendie. Il est préférable de les laisser refroidir dehors, dans un contenant métallique fermé, pendant au moins une semaine.



Même si le camion de collecte diminue ses activités pendant l'hiver, votre bac brun ne devrait pas être remisé pour autant!



RRGMRP
Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf
laregieverte.ca

1-800-371-1113

Important – La collecte des déchets du 2 janvier
est reportée au 3 janvier 2014.

dépositaire du gref de
Maurice Grenier A.G.



Éric Lortie, B. Sc.
Arpenteur-Géomètre

2, Place de l'Église
Cap-Santé (Québec)
G0A 1L0

Tél.: 418 285-3252
Téléc.: 418 285-0075



courriel: elortieag@videotron.ca

RAYNALD L ECLERC
N O T A I R E

655 B, de l'Église
Portneuf (Québec)
G0A 2Z0

Téléphone : 418 286-3532
Télécopieur : 418 286-4977